

GRILLE TARIFAIRE DES SERVICES MÉDICAUX

L'AMCLSCQ A RÉVISÉ LA GRILLE TARIFAIRE ET À TITRE INDICATIF, NOUS VOUS LA TRANSMETTONS POUR QUE VOUS PUISSIEZ L'UTILISER DANS VOS ÉTABLISSEMENTS.

UNE GRILLE SUR LES SERVICES ASSURÉS FACTURABLES À LA RAMQ A ÉGALEMENT ÉTÉ RÉDIGÉE POUR SOUTENIR ET FACILITER LA FACTURATION DES ACTES ADMINISTRATIFS, POUR CEUX D'ENTRE VOUS QUI DORÉNAVANT, DÉSIRERONT FACTURER CES ACTES À LA RAMQ.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES SERVICES MÉDICAUX NON ASSURÉS (À TITRE INDICATIF)

RAPPORT MÉDICAL SUR FORMULAIRE DE PRESCRIPTION

- ▶ ATTESTATION, ARRÊT DE TRAVAIL CONGÉ DE MALADIE, ÉTAT DE SANTÉ SANS FRAIS

RAPPORT MÉDICAL SUR FORMULAIRE PRÉ-ÉTABLI

- ▶ ASSURANCE SALAIRE 25.00 \$
- ▶ ASSURANCE CHÔMAGE 15.00 \$
- ▶ SAAQ (RAPPORT MÉDICAL, TAEC, PERMIS DE CONDUIRE) 25.00 \$
- ▶ RÉGIE DES RENTES 75.00 \$
- ▶ ASSURANCE VIE (DÉCÈS) 20.00 \$
- ▶ CADETS, CAMPS DE VACANCES, CLUBS SPORTIFS... 20.00 \$
- ▶ ASSURANCE VIE (ADMISSIBILITÉ) AVEC EXAMEN MÉDICAL 100.00 \$
- ▶ MÉDICAMENT D'EXCEPTION SANS FRAIS

RÉSUMÉ DE DOSSIER ET AUTRES TRAVAUX (POUR DES TIERS)

- ▶ MÉDICO-ADMINISTRATIFS 100.00 \$/HRE
- ▶ MÉDICO-LÉGALES 150.00 \$/HRE
- ▶ EXPERTISE 250.00 \$/HRE

LE PATIENT QUI ESTIME QUE LES SOMMES QUI LUI SONT RÉCLAMÉES VISENT DES SERVICES ASSURÉS AU SENS DE LA LOI SUR L'ASSURANCE MALADIE PEUT, PAR ÉCRIT, DANS L'ANNÉE SUIVANT LA DATE DU PAIEMENT, EN RÉCLAMER LE REMBOURSEMENT À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC, QUI REMBOURSE ALORS LE MONTANT, LORSQU'ELLE EST D'AVIS QUE SA FACTURATION N'ÉTAIT PAS PERMISE, ET RÉCUPÉRERA CE MONTANT DU PROFESSIONNEL OU DU TIERS EN CAUSE.

GRILLE TARIFAIRE POUR LES SERVICES MÉDICAUX ASSURÉS FACTURABLES À L'ACTE À LA RAMQ SUR FORMULAIRE 1200 OU PAR UNE AGENCE DE FACTURATION

CSST

▶ ATTESTATION MÉDICALE	CODE 9926	14.00 \$
▶ RAPPORT SOMMAIRE DE PRISE EN CHARGE	CODE 9927	17.50 \$
▶ RAPPORT D'ÉVOLUTION	CODE 9928	13.00 \$
▶ RAPPORT FINAL	CODE 9930	18.00 \$
▶ INFORMATION MÉDICALE COMPLÉMENTAIRE ÉCRITE	CODE 9929	55.00 \$
▶ BILAN MÉDICAL – information verbale fournie	CODE 9907	85.00 \$
▶ RAPPORT COMPLÉMENTAIRE	CODE 9909	110.00 \$
▶ RAPPORT D'ÉVALUATION MÉDICALE		
– par le médecin qui a la charge	CODE 9944	305.00 \$
– par le médecin désigné par la CSST	CODE 9978	500.00 \$
▶ ASSIGNATION TEMPORAIRE	CODE 9971	50.00 \$
▶ RETRAIT PRÉVENTIF	CODE 9970	50.00 \$
▶ RAPPORT SOMMAIRE DE PRISE EN CHARGE	CODE 9975	50.00 \$

CTMSP

CODE 9101 27.80 \$

SÉCURITÉ DU REVENU

▶ RAPPORT MÉDICAL	CODE 9800	20.00 \$
▶ INFORMATION VERBALE COMPLÉMENTAIRE	CODE 9801	20.00 \$

CLIENTÈLES VULNÉRABLES

▶ FORFAIT ANNUEL DE PRISE EN CHARGE, EN CLSC		
- versé automatiquement à chaque trimestre		
- pas besoin de facturer		
▶ FORFAIT DE RESPONSABILITÉ		
- AU CLSC OU EN UMF	CODE 15169	6.75 \$
- À DOMICILE (LIEU DE SUIVI, EN ÉTABLISSEMENT)	CODE 15170	6.75 \$
▶ FORFAIT DE GARDE EN DISPONIBILITÉ (FIN DE SEMAINE)	CODE 09857	54.00 \$ / 8 HRES
▶ FORFAIT DE GARDE EN DISPONIBILITÉ (DE 20H À 8H)	CODE 19060	54.00 \$ / 8 HRES

MISE EN GARDE:

COMME MÉDECINS RÉMUNÉRÉS À TARIF HORAIRE OU À HONORAIRES FIXES, VOUS POUVEZ RÉCLAMER CES FRAIS. CÉPENDANT, POUR ÉVITER LA DOUBLE FACTURATION, VOUS NE POUVEZ FACTURER À HONORAIRES FIXES OU À TARIF HORAIRE LE TEMPS NÉCESSAIRE À LA COMPLÉTION DE CES FORMULAIRES.